

Aréna de Maniwaki

Étant donné que les coûts de construction et d'entretien d'une infrastructure tel un aréna dépasse largement la capacité financière d'une municipalité de la taille de la municipalité de Messines, celle-ci a signé une entente avec la Ville de Maniwaki donnant à ses citoyens un accès au Centre des Loisirs au même titre que les citoyens de la Ville de Maniwaki.

L'entente de service fut signée le 3 septembre 1996 et elle regroupe la Ville de Maniwaki, la Réserve Kitigan Zibi Anishinabeg et plusieurs des municipalités environnantes situées sur le territoire de la MRC Vallée de la Gatineau, dont Messines.

L'objet de l'entente visait entre autre à donner l'accès à l'aréna de Maniwaki aux jeunes et aux citoyens des municipalités avoisinantes, afin qu'ils puissent profiter de cette infrastructure aux mêmes conditions que les citoyens de la ville de Maniwaki. Par l'entremise de cette entente, tout le monde y trouve son compte, celle-ci permet aux municipalités participantes d'offrir à leurs citoyens un accès à une infrastructure qui autrement, ne serait pas accessible. En contre partie, la Ville de Maniwaki bénéficie d'un apport financier qui lui aide à défrayer les coûts d'entretien et d'opération, tout en mettant en place un système simple et équitable de répartition des coûts.

Depuis, cette entente est renouvelé à chaque année. En effet, la municipalité de Messines s'acquitte des frais de cotisation annuelle totalisant 21 308.54\$ pour l'année 2009.

Des activités de patinage libre, de hockey, de patinage artistique etc. sont offerts au **Centre des Loisirs situé au 118, rue Laurier à Maniwaki.** (Monnayant les frais d'inscription à diverse associations)

Pour de plus amples renseignements vous pouvez communiquer avec le Service des loisirs à la Ville de Maniwaki en composant le (819) 449-2800 et/ou au Centre des Loisirs au (819) 449-2335.